Commune de Chéraute / Sohüta Département des Pyrénées-Atlantiques



Envoyé en préfecture le 12/10/2020 Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID: 064-216401885-20201003-03102020D0011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 OCTOBRE 2020

Le trois octobre deux mille vingt à neuf heures trente, le Conseil Municipal de CHERAUTE, dûment convoqué en date du 18 Septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christelle MANGE, Maire de CHERAUTE.

<u>Etaient présents</u>: C. MANGE, A. BEGUERIE, M-T LETCHAUREGUY, S. GABASTON, L. HEGUIAPHAL, Y. BLASQUIZ, M. CASSAING, S. DUHALDE, R. ELISSONSO, A. IBARRONDO, C. CALVO, F. ETCHEGARAY, B. HARISTOY.

Etaient absents et excusés : A. LABORDE-LAULHE et F. ESCALIERE.

<u>Objet</u> : Proposition de motion : protégeons les forêts des Pyérénées ; pour une approche respectueurse de la nature, non à la scierie industrielle Florian à Lannemezan – Délibération 03102020D0011

Le groupe Italien FLORIAN envisage la création d'un projet de scierie industrielle de grande taille à Lannemezan. L'objectif serait de débiter 50 000 m3 de hêtre chaque année pendant 15 ans, soir un prélèvement de 540 000 m3 dans les hêtraies des forêts pyrénéennes (l'équivalent en surface de 2 200 terrains de rugby).

Aujourd'hui, des associations de sauvegarde de la nature, des élus se mobilisent contre ce projet surdimensionné, craignant les conséquences d'une telle activité sur les ressources forestières. La filière bois est un pilier important de l'économie pyrénéenne. Cependant, la transformation du bois doit se faire dans le respect des équilibres permettant la préservation et le renouvellement des hêtraies. Or, l'ampleur du projet FLORIAN ne respecte pas ces équilibres : d'après les informations obtenues, l'industriel chercherait en priorité à couper des arbres de gros diamètre. Or, le respect des forêts exige de prélever de façon équilibrée, gros, moyen et petit bois.

D'autres collectivités se sont opposées au projet, soit sous forme de délibérations, soit sous forme de motions.

Considérant le manque de concertation constaté avec les Communes Forestières du Massif des Pyrénées ou avec les filières des métiers de la forêt ;

Considérant la ressource existante qui est largement insuffisante pour remplir les exigences du groupe Florian ;

Considérant qu'à ce jour, les scieries de la chaîne des Pyrénées représentent environ 250 emplois directs et pas moins de 150 emplois indirects, cela pour une transformation de près de 50000 m3 de chêne, de 15 000 m3 de hêtre et plus de 100 000 m3 de sapin (cela signifie qu'un tissu économique autour de la filière bois est déjà présent et bien en place sur le massif pyrénéen) ;

Considérant que le transport du bois produit par Florian aurait également un impact néfaste sur l'environnement puisqu'il entrainerait la mise en circulation de 10 000 camions grumiers supplémentaires sur les routes de la vallée ;



Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

ID: 064-216401885-20201003-03102020D0011-DE

Considérant les avis défavorables émis par les naturalistes, forestiers, environnementalistes quant aux volumes qui seraient prélevés et qui auraient pour conséquence des ruptures écologiques préjudiciables à la biodiversité;

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'apporter* son soutien aux collectivités et association qui s'opposent au projet d'installation d'une scierie industrielle à Lannemezan.

Motion adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Au registre des délibérations, A CHERAUTE, le 03 Octobre 2020,

Le Maire,

Christelle MANGE.